

Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 4 juin 2002 à 18 h 50, à laquelle sont présents: monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité.

Également présents: monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absente: madame la conseillère Louise Poirier

## CE-2002-746\* MANDAT MAIRE ET GREFFIER – PROTOCOLE D'ENTENTE ET ADDENDA CLUB DE VOILE GRANDE RIVIÈRE - CAPITAINERIE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est le propriétaire d'une marina au Lac Deschênes et qu'elle a cédé par protocole d'entente la gestion de cette dernière au Club de voile Grande-Rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce protocole les parties estiment qu'une capitainerie est un atout pour la gestion de la marina et pour les affaires du Club;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club désire construire la capitainerie à la marina et qu'un addenda au protocole principal est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties d'un commun accord désirent apporter des changements de terminologie au protocole principal, de mettre à jour la description des parties et d'apporter des corrections typographiques et grammaticales :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** sur recommandation du directeur général ce comité recommande au conseil de mandater le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente principal et l'addenda avec le Club de voile Grande-Rivière.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

Me YVES DUCHARME Maire et président Comité exécutif M°SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif